

Le territoire de Nîmes Métropole compte 3 682 maisons individuelles achevées avant 1975 et occupées par des personnes répondant aux conditions de ressources de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) dont 2 569 propriétaires occupants de plus de 60 ans.

Le partenariat entre Nîmes Métropole et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) connaissant un succès grandissant, on assiste à un important afflux de dossiers relatifs à des travaux de rénovation énergétique.

Ainsi, depuis le 1er octobre 2014, seuls les ménages dont le revenu fiscal de référence n'excède pas le plafond des "ressources très modestes" peuvent déposer un dossier auprès de ses services.

Les dossiers montés par les propriétaires occupants présentant un niveau de ressources "modestes" pourront être à nouveau instruits l'année suivante, **sous réserve des instructions de l'ANAH en début d'année.**

**Rappel :** Il est indispensable de ne pas commencer les travaux, ni engager de frais, avant le dépôt et la validation du dossier de demande de subvention.

Par ailleurs, les conditions d'éligibilité étant très précises, tous les dossiers ne sont pas acceptés.